



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES ET SECURITE

PROCES-VERBAL N°5

Le 30 mars 2023
Siège de la Ligue
Lisieux

Présents : M. Roger Desheulles, Président
MM. Yliés Daoudi, Denis Lansel, Raymond Laugerotte

Assistent : MM. Patrick Baillard (Responsable de Pôle), Roger Velot (accompagnateur)

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

La commission adresse à Joel LE PROVOST toute sa compassion en ces moments difficiles.

1 – JURY DE SELECTION :

M. Denis LANSEL qui a présidé le jury fait un compte-rendu détaillé des diverses prestations des candidats.

La sélection s'est faite à partir de deux épreuves :

- Orale permettant d'apprécier l'élocution et la motivation
- Ecrit permettant de s'assurer du minimum de qualité rédactionnelle

Sont déclarés admis et seront proposés à l'agrément du Comité de Direction :

- M. BOINE Stéphane (27 PONT-AUDEMER)
- M. CHAUVET Louis (76 BIHOREL)
- M. GUISELIN Thomas (14 CAEN)
- M. LESAGE Thierry (76 LE GRAND-QUEVILLY)
- M. NOVELLINO Romain (76 LE GRAND-QUEVILLY)
- M. PARIS Didier (50 SAINT-LO)

Le Président informera tous les candidats de l'issue de la sélection.

2 – MODALITES D'INTEGRATION :

Les intéressés devront se voir attribuer une licence de membre individuel.

Une adresse mail labellisée leur sera consentie.

Ils devront créer leur espace personnel sur le site internet fédéral.



Ils seront dotés d'une parka et d'une cravate aux armoiries de la Ligue.
L'ensemble du suivi de ces dispositions est à la charge du département compétition.

Une session de formation leur sera dispensée à la Ligue fin avril prochain.
Le programme sera élaboré ultérieurement.

Suite à cette formation, ils seront, tant que possible avant la fin de la présente saison, placés en doublure avec les délégués confirmés.

3 – CANDIDATS A LA FEDERATION :

Le dispositif d'appréciation pour les quatre candidats retenus suit son cours et devrait être terminé fin avril.
Chaque candidat aura été accompagné sur une rencontre de National 3 et une de Régional 1.
Un classement sera effectué permettant ainsi de répondre aux éventuelles sollicitations de la Fédération pour la saison prochaine.

4 – DIVERS :

- Mail de M. Romain LAVIDIERE en date du 13 mars 2023 attirant l'attention de la commission sur la répétitivité de désignations sur un même club. Satisfaction lui a été donnée.
- Mail de M. Jean-Claude JACOB en date du 15 mars 2023 informant d'une future période d'indisponibilité suite à une intervention chirurgicale.
- Mail de M. Patrice LECHER souhaitant suite au déroulement d'une rencontre ne plus être affecté dans un club. Satisfaction lui sera donnée.
- Mail de M. le Président de la ligue en date du 27 mars transférant une demande de M. Eddy DENOYERS, arbitre officiel, pour devenir délégué. Le Président répondra que vu la session de recrutement effectuée (cf 1. Ci-dessus) aucun recrutement n'est envisagé à court terme.
- Mail de M. Marcel GASTEBOIS en date du 27 mars relatant les péripéties vécues lors d'une désignation en Coupe nationale Football Entreprise. Le dossier a été aiguillé vers la Direction des Compétitions nationales gestionnaire de l'épreuve.
La commission remercie M. Marcel GASTEBOIS pour sa réactivité face à ces dysfonctionnements liés à l'informatique.
- Le Président clôt la séance en indiquant qu'il songe à de nouvelles dispositions concernant le rassemblement de début de saison, à savoir une formule associant délégués fédéraux et régionaux à l'échelle du District de rattachement avec association du Président de cette entité.

Le Président,



Roger DESHEULLES

